

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE - SECTION QUÉBEC (FCEI)
À SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO
Dossier R-3867-2013 phase 1

BASES DE DONNÉES
ET DÉTERMINATION DE LA VALEUR TOTALE DU RÉSEAU

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0033, GM-2 doc 9
- ii) R-3867-2013 phase 1, B-0034, GM-2 doc 10
- iii) R-3867-2013 phase 1, document de présentation de la séance de travail du 3 avril 2014, non coté, pages 16 et 17
- iv) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, pages 25 à 29, section 5.3
- v) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 28, Tableau 4, et page 29, tableau 5.
- vi) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 19, section 5.2.2

Préambule

- i) La pièce B-0033 présente la base de données comptable relative aux conduites du réseau de distribution; les conduites inscrites dans cette base de données ont une longueur totale de 7 872 226,0 m et la somme de leurs coûts capitalisés est de total de 907 393 599,37 \$.
- ii) La pièce B-0034 présente la base de données d'ingénierie relative aux conduites du réseau de distribution; les conduites inscrites dans cette base de données ont une longueur totale de 10 375 151, 28 m.
- iii) En page 16 de la référence iii), Gaz Métro présente le coût des conduites par diamètre et matériel en fonction de la base de données comptables et d'un indice de prix; les longueurs totales de chacune des catégories de conduites ne correspondent pas à celles des mêmes catégories de conduites présentées en page 17 en fonction de la base de données d'ingénierie.

En page 17 de la référence iii), Gaz Métro présente le coût global du réseau de distribution en fonction de la base de données d'ingénierie et d'un indice de prix. La longueur totale des conduites du réseau est de 9 252 757 m et sa valeur totale (valeur 2012) est de 2 524 247 049 \$.
- iv) Aux pages 25 à 29 de la référence iv), Gaz Métro fournit les explications suivantes (extraits) en ce qui concerne l'étude du réseau de taille minimale en fonction de la valeur totale des conduites du réseau :

« Les données comptables sont utilisées pour dégager une valeur du coût moyen des conduites selon le type et le diamètre. Les données de l'ingénierie sont utilisées pour dégager le nombre de mètres linéaires pour chacun des types de conduite. » (page 25, lignes 6 à 9)

« Ces données sont épurées en appliquant le critère décrit à la section 5.2.2 qui exclut toute conduite pour laquelle la cote standard (cote Z) est supérieure ou inférieure à deux. Le coût initial capitalisé de chaque conduite est transposé en dollars d'une même année, soit 2012 dans le cadre de la présente preuve, à l'aide de l'indice de construction des utilités dans le secteur du gaz naturel (présenté à l'annexe 1). Le coût par mètre linéaire de chaque conduite est ensuite obtenu en divisant la valeur capitalisée réelle par la longueur. (...) »

Ce coût moyen correspond à la moyenne du coût par mètre linéaire pondérée par l'importance relative de chaque conduite en termes de longueur. » (page 26, lignes 1 à 7 et 9 à 11)

- v) En page 28 de la référence v), Gaz Métro présente, au Tableau 4, le coût moyen pondéré de conduites selon le type et le diamètre. La longueur totale des conduites recensées dans ce tableau est de 7 378 673 m.

Aux lignes 4 à 6 de la page 28, Gaz Métro mentionne :

« Les coûts moyens dérivés des données comptables (Tableau 4) sont donc joints aux données de l'ingénierie relatives à la longueur des conduites dans le but d'estimer la valeur totale du réseau »

En page 29 de la référence v), Gaz Métro présente, au Tableau 5, la valeur du réseau selon le type de conduite. La longueur totale des conduites recensées dans ce tableau est de 7 676 861 m et la valeur totale du réseau est établie à 1 769 175 903 \$ (\$ de 2012).

Aux lignes 5 à 7 de la page 29, Gaz Métro mentionne :

« Les données grisées dans le Tableau 5 sont celles qui n'ont pu être obtenues à l'aide des données provenant du service de la comptabilité présentées au Tableau 4 et pour lesquelles le coût moyen a été estimé par régression linéaire. »

(nous soulignons)

- vi) « Afin de s'assurer que la base de données ne contienne pas de données extrêmes ou incohérentes, l'épuration des données a été systématisée par l'établissement de certaines critères de retrait des données extrêmes.

Les conduites pour lesquelles le coût par mètre linéaire réel se situe à plus ou à moins de deux écarts types de la moyenne des coûts par mètre linéaire de toutes les conduites ont été retirées. »

Demande(s)

- 1.1 Veuillez établir la longueur totale réelle du réseau en fonction des données les plus complètes et les plus récentes qui soient disponibles et en mentionner la source.

- 1.2** Veuillez expliquer les écarts importants entre les longueurs totales du réseau présentées respectivement aux références i), ii), iii) et v). Veuillez notamment indiquer, dans chaque cas, la source de ces données.
- 1.3** Veuillez indiquer si la différence entre la longueur totale du réseau résultant de la base des données d'ingénierie (pièce B-0034 : 10 375 151, 28 m) et celle résultant de la base de données comptables (pièce B-0033 : 7 872 226,0 m) découle de l'épuration des données effectuée en appliquant le critère décrit à la section 5.2.2 de la pièce B-0016.
- 1.3.1** Dans l'affirmative, veuillez identifier les conduites dont les données ont été épurées dans l'élaboration de la base de données comptable et les classer en fonction de leurs diamètres, matériaux, longueurs, dates de mise en terre et coûts en \$ 2012.
- 1.3.2** Dans la négative, veuillez expliquer et justifier les écarts entre les longueurs totales de réseau utilisées respectivement dans les bases de données comptables et d'ingénierie.
- 1.4** Veuillez expliquer la différence entre la valeur (2012) totale du réseau présentée à la référence iii) (doc de présentation du 3 avril 2014, p.17 : 2 524 247 049 \$) et la valeur (2012) totale du réseau retenue pour l'étude du réseau de taille minimale à la référence v) (B-0016, page 29, Tableau 5 : 1 769 175 903 \$) .
- 1.5** Veuillez indiquer si l'écart entre les valeurs (2012) totales du réseau présentées respectivement aux références iii) et v) découle de l'épuration des données effectuée en appliquant le critère décrit à la section 5.2.2 de la pièce B-0016.
- 1.5.1** Dans la négative, veuillez indiquer si le retrait de ces données du calcul de la valeur totale du réseau se justifie autrement que par le constat d'incohérences statistiques.
- 1.5.2** Veuillez identifier toute autre cause et justification des écarts entre les valeurs totales du réseau présentées respectivement aux références iii) et v).
- 1.6** Veuillez expliquer ce qui empêchait Gaz Métro d'établir les valeurs réelles des conduites dont les données ont été épurées de la base comptable en utilisant les informations détaillées contenues dans la base de données d'ingénierie.
- 1.7** En ce qui concerne les données grisées dans le Tableau 5 (B-0016, page 29) qui n'ont pu être obtenues à l'aide des données provenant du service de la comptabilité présentées au Tableau 4 (même pièce) et pour lesquelles le coût moyen a été estimé par régression linéaire, veuillez indiquer ce qui empêchait Gaz Métro de rétablir leur valeur (2012) à partir de la base de données d'ingénierie.
- 1.8** Veuillez produire toutes les données relatives au coût moyen pondéré des conduites qui peuvent être établies en fonction de la base d'ingénierie plutôt que par régression linéaire, notamment (B-0016, page 29, Tableau 5):
- Plastique, 26,7 mm
 - Acier, 26,7 mm, 33,4 mm, 42,2 mm, 48,3 mm, 60,3 mm et 273,1 mm.

Veuillez produire le tableau 5 de la pièce B-0016 refait sur la base des données réelles tirées de la base de données d'ingénierie.

- 1.9** La référence vi) parle de certains critères mais n'en présente qu'un seul appliqué semble-t-il à l'ensemble des conduites.
- 1.9.1** Veuillez confirmer que la seule variable considérée dans l'épuration des données est le coût par mètre linéaire réel. Sinon, veuillez identifier toutes les autres variables impliquées.
- 1.9.2** Veuillez indiquer si le critère est appliqué à l'ensemble des conduites globalement ou s'il est appliqué par sous-ensemble (e.g. combinaisons de matériel, année de mise en terre, diamètre, etc.). Le cas échéant, veuillez indiquer comment sont définis ces sous-ensembles.
- 1.10** La référence iv, suggère que l'épuration des données est appliquée avant indexation. Veuillez indiquer si le critère est appliqué sur les données historiques non indexées ou sur les données indexées. Veuillez justifier.
- 1.11** Veuillez produire (en format Excel) la base de données complète avant épuration et identifier les observations épurées. Veuillez y inclure la variable indiquant la région associée à chaque conduite.

CALCUL ET ALLOCATION DE LA COMPOSANTE ACCÈS

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, pages 30 à 35, sections 5.3.2 à 5.3.4.
- ii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, pages 35 à 39, section 5.3.5.
- iii) R-3867-2013 phase 1, document de présentation de la séance de travail du 17 avril 2014, non coté, pages 2 à 5 et page 11.
- iv) R-3867-2013 phase 1, Tableaux FS21 et FS22, déposés pour la séance de travail du 7 mai 2014, non cotés, pages 1 et 2.
- v) R-3867-2013 phase 1, Tableau intitulé Historique de répartition des coûts pour les facteurs FS21, FS22, FS21A, FS22A et CONPRIN, déposé pour la séance de travail du 7 mai 2014, non coté.

Préambule

- i) Aux pages 30 et suivantes de la référence i) (B-0016, section 5.3.2), Gaz Métro indique qu'elle a effectué deux régressions linéaires pour le calcul de la composante accès selon l'approche de l'intercepte zéro : l'une, effectuée sur la base des coûts des conduites de plastique seulement, a été jugée satisfaisante et retenue pour l'évaluation de la composante accès; l'autre régression, effectuée sur la base des coûts des conduites de plastique et d'acier a été jugée insatisfaisante compte tenu de la grande disparité des coûts par m linéaire des conduites de plastique et d'acier et n'a pas été considérée dans l'évaluation de la composante accès.

- Gaz Métro compare ensuite (sections 5.3.3 et 5.3.4) les résultats de l'évaluation de la composante accès selon l'approche de l'intercepte zéro et l'approche du réseau minimal.
- ii) À la référence ii), section 5.3.5, Gaz Métro évalue ensuite l'incidence de l'allocation de la composante accès selon qu'elle est effectuée par client ou par branchement.
 - iii) À la référence iii), Gaz Métro présente les données relatives aux nombres de clients et de branchements (premiers paliers du D_1), le coût moyen des différents types de compteurs sur une même durée de vie, et le poids relatif (%) des différents types de compteurs / branchement. Gaz Métro présente également la répartition des différents types de compteurs pour les clients du palier 1095 m^3 du tarif D_1 .
 - iv) Le deuxième tableau de la page 1 de la référence iv) présente la répartition (%) des différents types de compteurs pour chacun des paliers du tarif D_1 . Le tableau de la page 2 présente le coût moyen par branchement selon 3 types de compteurs et le coût moyen par branchement pour les différents tarifs et paliers.
 - v) Le tableau de la référence v) présente (section de gauche), pour les années 2007 à 2013, l'historique de la répartition des facteurs d'allocation FS21 (branchements) et FS22 (compteurs) entre chacun des paliers de chacun des tarifs.

Demande(s)

- 2.1** Veuillez effectuer la régression linéaire des conduites d'acier du réseau distinctement, produire les résultats et l'appréciation de leur validité statistique.
 - 2.1.1** Veuillez produire une évaluation de la composante accès selon l'approche de l'intercepte zéro basée sur les résultats pondérés des régressions linéaires des coûts des conduites de plastique et des conduites d'acier effectuées distinctement.
 - 2.1.2** Dans l'éventualité où il serait impossible d'effectuer une régression linéaire pour les conduites d'acier distinctement, veuillez justifier.
 - 2.1.3** Veuillez refaire les Tableaux 8 et 9 de la référence i) (B-0016, pages 33 et 34) en fonction de l'évaluation révisée (demande 2.1.1, ci-dessus) de l'allocation de la composante accès selon l'approche intercepte zéro.

Veuillez détailler les résultats de l'allocation de la composante accès, tant pour l'approche de l'intercepte zéro que pour l'approche du réseau minimal, pour chacun des paliers du tarif D_1 .

- 2.1.4** Veuillez présenter les tableaux 12 et 13 (page 38 de B-0016) de la référence i) en détaillant l'allocation des composantes accès et capacité selon l'approche du réseau minimal proposée pour chacun des paliers du tarif D_1 .

2.2 À la référence ii), page 35, lignes 17 à 20, Gaz Métro indique : « Pour l'année 2013, il y a en moyenne 4 clients par branchement pour les clients de moins de 365 m³/an et 2 clients par branchement pour les clients de moins de 1 095 m³/an. Pour les volumes supérieurs à 1 095 m³, il y a équivalence entre le nombre de clients et le nombre de branchements. »

À la référence iii), page 11, les données présentées par Gaz Métro indiquent les ratios suivants de clients / branchement pour les paliers du tarif D₁ :

0 - 365 m ³ :	3,94
365 - 1 095 m ³ :	2,82
1 095 - 3 650 m ³ :	1,09
3 650 - 10 950 m ³ :	1,11
10 950 - 36 500 m ³ :	1,12
36 500 - 109 500 m ³ :	1,034
109 500 - 365 000 m ³ :	1,20
365 000 - 1 095 000 m ³ :	1,22
1 095 000 - 3 650 000 m ³ :	0,902
3 650 000 - 10 950 000 :	2,00
D1R :	1,122

Veuillez confirmer que ces ratios correspondent au nombre de clients/branchement selon les données les plus récentes.

2.2.1 Les données présentées par Gaz Métro à la référence iii), page 11, mentionnent également le nombre de clients et de branchements pour les tarifs 303 à 540. Notamment, le nombre de branchements est plus élevé que le nombre de clients pour les tarifs 303, 304 et 305 (certains clients ont plus d'un branchement) et aucun branchement n'est mentionné pour 9 clients des tarifs 508 (2), 509 (5), 538 (1) et 539 (1). Pour les autres tarifs, les ratios clients / branchement sont les suivants :

406 :	1,166
407 :	1,071
408 :	1,50
409 :	1,50
410 :	1,00
505 :	1,462
506 :	3,33
507 :	4,00
535 :	1,706
536 :	3,75
537 :	5,00

Veuillez confirmer que ces ratios correspondent au nombre de clients/branchement selon les données les plus récentes.

Pour les clients de chacun de ces tarifs (selon le regroupement des cas), veuillez expliquer, d'une part, l'allocation de la composante accès faite par Gaz Métro sous la méthode d'allocation actuelle et, d'autre part, l'allocation de la composante accès qui serait faite selon l'approche du réseau minimal proposée. Veuillez comparer les résultats selon l'une et l'autre méthode d'allocation et démontrer en quoi ils respectent le principe de causalité des coûts.

2.2.2 Veuillez fournir un tableau complet des ratios clients/branchement, selon les données les plus récentes, pour chacun de paliers du tarif D_1 et des tarifs D_3 , D_4 et D_5 , en remplacement du Tableau 11, page 36 de la pièce B-0016.

2.2.3 À la référence iii), page 5, Gaz Métro présente, pour les clients du 2^e palier du tarif D_1 seulement (365 à 1 095 m³), la répartition (en nombre) des différents types de compteurs ainsi que le coût moyen des différents types de compteurs sur une période de 20 ans.

Veuillez produire des tableaux détaillés tel que celui de la page 5 de la référence iii) pour chacun des paliers du tarif D_1 et des tarifs D_3 , D_4 et D_5 .

2.2.4 Veuillez produire un tableau indiquant, pour chaque type de compteur, sa valeur proportionnelle (%) au coût total du branchement.

2.3 Les tableaux mentionnés à la référence iv) indiquent que la proportion de compteurs de types S6 et S20 est très élevée pour les quatre premiers paliers du tarif D_1 mais diminue significativement au cinquième palier (10 950 – 36 500 m³) pour laisser place à des compteurs de types S40 ou S50, beaucoup plus coûteux, ce qui a une incidence directe sur le coût moyen du branchement de ces clients.

Notre compréhension de ces facteurs nous amène à conclure que le coût de la composante accès, lorsqu'établi selon l'approche du réseau minimal proposée, devrait augmenter significativement pour les clients des 5^e et 6^e paliers du tarif D_1 par rapport à la méthode d'allocation actuelle. Cette augmentation serait attribuable à la conjugaison de deux facteurs, à savoir le moindre nombre de clients par branchement de ces paliers tarifaires (par rapport aux ratios des premiers paliers) et le coût moyen par branchement significativement plus élevé.

Veuillez confirmer notre compréhension des facteurs qui, combinés, influencent le niveau de la composante accès établie selon l'approche du réseau minimal proposée par Gaz Métro.

Veuillez nuancer au besoin et ajouter les explications additionnelles pertinentes.

2.4 L'historique de répartition des coûts des années 2007 à 2013 présenté à la référence v) pour les facteurs d'allocation FS21 et FS22 indique que les coûts alloués aux clients des premiers paliers du Tarif D1 selon qu'il s'agit des branchements ou des compteurs n'ont pas varié dans les mêmes proportions.

Compte tenu du poids relativement important du coût moyen des compteurs par rapport au coût moyen d'un branchement, nous nous serions attendus à une plus forte corrélation dans les variations de ces deux facteurs d'allocation à l'intérieur de chaque palier tarifaire.

Veillez identifier les facteurs qui expliquent ces variations inégales des allocations selon les facteurs FS21 et FS22 à l'intérieur de plusieurs des paliers du tarif D₁.

Veillez notamment indiquer si des changements au niveau des ratios clients/branchement ou encore dans la composition des types de compteurs installés (en proportion) seraient en cause et dans quels cas.

- 2.4.1** À l'Annexe 2 de la référence i) (B-0016, Annexe 2, page 1), Gaz Métro décrit les caractéristiques des différents type de compteurs et mentionne que leur choix est déterminé selon le niveau de pression et la charge qui sera raccordée.

Pour les cinq dernières années historiques (2008 à 2013), veuillez produire les données relatives aux types de compteurs installés (en nombre) pour chacun des paliers du tarif D₁.

- 2.4.2** Est-il exact, selon Gaz Métro, de dire que, tant sous la méthode d'allocation actuelle que sous la méthode proposée selon l'approche du réseau minimal, les clients dont le branchement est équipé des compteurs les moins coûteux (S6 ou S20) interfinancent le coût de la composante accès alloué aux clients de leur palier tarifaire dont le branchement est équipé de compteurs plus coûteux (S40 ou S50, par exemple) ?

Veillez élaborer.

- 2.4.3** Afin de rapprocher la méthode d'allocation des coûts du principe de causalité privilégié par Gaz Métro au soutien de sa proposition, veuillez indiquer quel(s) type(s) de nouveau(x) regroupement(s) de clients devraient être envisagés pour que l'allocation des coûts de la composante accès soit établie de manière à allouer à chaque client un coût correspondant aux coûts réels de son branchement ?

- 2.5** Veuillez dresser un portrait historique des grandes phases du développement du réseau gazier dans la franchise de Gaz Métro et des facteurs principaux ayant mené à ce développement.

- 2.6** Veuillez confirmer que le développement de la conduite du Saguenay était d'abord et avant tout justifié par le raccordement de grands clients industriels. Veuillez indiquer si cette situation s'applique à d'autres développements importants.

- 2.7** Veuillez indiquer la valeur historique et résiduelle de la conduite du Saguenay dans la base de tarification. Veuillez faire de même avec les autres conduites importantes ayant été mises en place en premier lieu pour les fins du développement industriel.

- 2.8 Veuillez fournir l'information requise pour l'application de la méthode d'allocation des conduites principales sur une base régionale.

COMPOSANTE CAPACITÉ DU COÛT DES CONDUITES PRINCIPALES

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 49, lignes 10 et 11, et page 39, lignes 4 à 6.
- ii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 44, lignes 16 à 20.
- iii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, Tableaux 17 et 18, pages 50 et 51.
- iv) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 96.
- v) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, Tableau 29, page 97.

Préambule

- i) *« Gaz Métro a l'intention de maintenir le modèle actuel pour l'estimation de la pointe (DQM) de ses clients en lecture mensuelle. »*
« L'allocation de la composante capacité se fait présentement sur la base de la capacité attribuée et utilisée (CAU) qui tient compte de la capacité à laquelle les clients ont accès (CA), mais aussi de l'importance des volumes retirés annuellement (CU). »
- ii) *« Les consommations mensuelles de chacun des paliers des tarifs D_1 et D_3 sont utilisées pour estimer une pointe pour chaque tarif et palier tarifaire à partir de l'Équation 7. La pointe mensuelle ainsi obtenue est ensuite transposée en pointe quotidienne (DQM) en la multipliant par 12 et divisant par 365. »*
- iii) Le Tableau 17 présente les résultats de la CAU obtenus en suivant la méthodologie actuelle.
Le Tableau 18 compare l'allocation des conduites de distribution obtenue en utilisant, pour la portion capacité, le facteur d'allocation CAU actuel et celle obtenue en utilisant le facteur d'allocation CA proposé par le Dr Overcast.
- iv) À la référence iv), Gaz Métro mentionne que *« chacun des changements proposés doit d'abord être considéré sur la base de son mérite notamment sur la base du renforcement du lien de causalité qui en résulterait, plutôt qu'en fonction de l'impact sur l'allocation aux différentes catégories tarifaires. »*

Le Distributeur souligne que *« L'objectif visé est d'obtenir le portrait le plus fidèle des coûts imputables à chaque catégorie tarifaire. »* et rappelle finalement qu'*« il y a lieu de considérer le fait que Gaz Métro envisage proposer une nouvelle segmentation de sa clientèle dans le cadre de la seconde phase du présent dossier »* et que *« une nouvelle segmentation sera assurément mise en place. »*

(nous soulignons)

- v) Le tableau 29 présente l'effet des changements proposés sur la répartition des coûts.

Demande(s)

- 3.1** Est-il exact, selon Gaz Métro, de dire que, tant sous la méthode d'allocation actuelle que sous la méthode proposée selon l'approche du réseau minimal, les clients dont la CA est caractérisée par un profil chauffage bénéficient d'un interfinancement du coût de la composante capacité qui leur est alloué par les autres clients de leur palier tarifaire dont la CA est caractérisée par un profil de consommation plat ?
Veuillez élaborer.
- 3.2** Afin de rapprocher la méthode d'allocation des coûts du principe de causalité privilégié par Gaz Métro au soutien de sa proposition, veuillez indiquer quel(s) type(s) de nouveau(x) regroupement(s) de clients devraient être envisagés pour que l'allocation des coûts de la composante capacité soit établie de manière à allouer à chaque client un coût correspondant aux coûts réels de sa CA ?
- 3.3** Parmi les clients dont la consommation fait l'objet d'une lecture mensuelle, des regroupements tarifaires des clients ayant des DQM homogènes sont-ils susceptibles d'être envisagés ?
- 3.3.1** Dans l'affirmative, veuillez décrire comment de tels regroupements de clients seraient combinés avec une classification volumétrique relativement homogène sur la base des CAU.
- 3.3.2** Dans la négative, veuillez décrire les obstacles ou inconvénients qui limiteraient les possibilités d'envisager de tels regroupements. Veuillez notamment expliquer dans quelle mesure différents regroupements de clients permettraient, ou pas, de se rapprocher du principe de causalité des coûts en fonction de la méthode d'allocation proposée.
- 3.4** Veuillez produire une nouvelle version des Tableaux 17 et 18 mentionnés à la référence iii) incluant, distinctement, les résultats des simulations présentées pour chacun des paliers du tarif D₁.
- 3.5** Compte tenu des intentions de Gaz Métro à l'effet de proposer une nouvelle segmentation de sa clientèle en phase 2 du présent dossier (référence iv)), veuillez expliquer comment et dans quelle mesure les parties au dossier pourraient tirer quelque conclusion sur les coûts imputables à chaque catégorie tarifaire en vertu de la méthode d'allocation proposée puisqu'elle s'appliquera à de nouvelles catégories tarifaires ?
- 3.6** **3.6** Veuillez produire une version révisée du Tableau 29 mentionné à la référence v) incluant les résultats de la répartition des coûts, distinctement, pour chacun des paliers du tarif D₁.

INDICE DE PRIX DE LA CONSTRUCTION DES UTILITÉS DANS LE SECTEUR DU GAZ NATUREL

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 26, lignes 3 à 5.
- ii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, page 30, lignes 1 et 2.
- iii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, Annexe 1, pages 1 et 2.

Préambule

- i) *« Le coût initial capitalisé de chaque conduite est transposé en dollars d'une même année, soit 2012 dans le cadre de la présente preuve, à l'aide de l'indice de prix de la construction des utilités dans le secteur du gaz naturel (l'indice est présenté à l'annexe 1). »*
- ii) *« La valeur totale du réseau, exprimée en dollars réels 1 de 2012, serait alors établie à 1 769 M\$. »*
- iii) Le Tableau des pages 1 et 2 de l'Annexe présente l'indice de prix de la construction des utilités dans le secteur du gaz naturel (conduites principales d'acier et de plastique) pour les années 1960 à 2013 (1973 = 100).

Demande(s)

- 4.1** Gaz Métro demande-t-elle à la Régie d'approuver l'utilisation de l'indice de prix 2012 de la construction des utilités dans le secteur du gaz naturel pour établir la valeur totale du réseau ?
- 4.2** Gaz métro considère-t-elle que la valeur totale du réseau mentionnée à la référence ii) est une valeur réelle ou plutôt une valeur estimée uniquement pour les simulations relatives à l'allocation des coûts des conduites ?
- 4.3** Veuillez justifier le choix des indices de l'année 2012, dans l'index de prix de la construction des utilités dans le secteur du gaz naturel.
- 4.4** Veuillez expliquer pourquoi Gaz Métro a choisi de transposer le coût initial capitalisé des conduites à l'aide de cet indice de préférence à d'autres méthodes.
- 4.4.1** Veuillez indiquer les autres méthodes que Gaz Métro aurait pu utiliser, si elle a envisagé d'utiliser d'autres méthodes et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles ces autres méthodes n'ont pas été retenues.

IMPACT DES CHANGEMENTS PROPOSÉS SUR L'ALLOCATION DES COÛTS DE DISTRIBUTION

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0017, GM-2 doc 2, page 1.

Préambule

- i) L'impact global des changements proposés est particulièrement défavorable aux clients des 3^e (1 095 – 3 650 m³) et 4^e (3 650 – 10 950 m³) paliers du tarif D₁.

L'impact des changements proposés est également défavorable, mais uniquement en ce qui concerne certains facteurs d'allocation, pour les clients des 5^e (10 950 – 36 500 m³), 6^e (36 500 – 109 500 m³) et 7^e (109 500 – 365 000 m³) du tarif D₁.

Demande(s)

- 5.1** Pour chacun des facteurs d'allocation suivants, veuillez expliquer les effets de la méthode d'allocation proposée sur la proportion des coûts alloués aux clients des 3^e et 4^e paliers du tarif D₁ (et/ou indiquer dans quelles pièces ces justifications sont présentées le cas échéant) en précisant l'origine des écarts entre l'allocation des coûts selon la méthode actuelle et la méthode proposée:

FS26 (mauvaises créances)
CONDPRIN (conduites principales)
EXPLOITD (dépenses d'exploitation distribution)
BASTARD (base de tarification distribution)

- 5.2** Pour les facteurs d'allocation suivants, veuillez expliquer les effets de la méthode d'allocation proposée sur la proportion des coûts alloués aux clients du 5^e palier du tarif D₁ (et/ou indiquer dans quelles pièces ces justifications sont présentées le cas échéant) en précisant l'origine des écarts entre l'allocation des coûts selon la méthode actuelle et la méthode proposée:

FS21 (valeur des branchements)
FS22 (valeur des compteurs)
FS26 (mauvaises créances)

- 5.3** Pour le facteur d'allocation FS21 (valeur des branchements) uniquement, veuillez expliquer les effets de la méthode d'allocation proposée sur la proportion des coûts alloués aux clients des 6^e et 7^e paliers du tarif D₁ (et/ou indiquer dans quelles pièces ces justifications sont présentées le cas échéant) en précisant l'origine des écarts entre l'allocation des coûts selon la méthode actuelle et la méthode proposée.

- 5.3.1** Dans le cas des clients des 6^e et 7^e paliers du tarif D₁, veuillez notamment expliquer pourquoi la proportion des coûts alloués en fonction du facteur FS21 (valeur des branchements) double alors que la proportion des coûts alloués en fonction du facteur FS22 (valeur des compteurs) diminue.

ALLOCATION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, section 7.1.4, pages 72 et 73.
- ii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, section 7.2.1, pages 73 et 74.
- iii) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, section 7.2.2, page 74.
- iv) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, Tableau 25, page 77.

Préambule

- i) La rubrique *ingénierie* regroupe les salaires, les coûts de matériel et d'outillage et les dépenses générales se rapportant à l'ingénierie, à la conception du réseau, à la gestion des actifs, à la géomatique ainsi que les coûts liés aux projets majeurs. Gaz Métro propose d'allouer ces coûts en fonction du nombre relatif de clients (FB08) puisque ce facteur est le plus important déterminant des coûts pour ce centre d'activité.
- ii) La rubrique crédit et recouvrement regroupe les salaires et dépenses générales relatives aux activités de suivi et d'évaluation de la position financière des clients et de leur crédit ainsi qu'aux activités de recouvrement. Gaz Métro propose de continuer d'allouer les coûts qu'elle contient en fonction du nombre de clients (facteur FB08).
- iii) La rubrique *mauvaises créances* correspond à la valeur des mauvaises créances. Le facteur actuellement utilisé pour allouer les coûts associés aux mauvaises créances est le FS26, qui est fonction des revenus générés par chaque catégorie tarifaire. Gaz Métro propose de modifier le facteur FS26 de façon à ce que les montants non recouverts soient directement alloués par catégorie tarifaire.
- iv) Le Tableau 25 présente la répartition des dépenses d'exploitation (budget 2012-2013) selon la méthode d'allocation actuelle et la méthode d'allocation proposée.

Demande(s)

- 6.1** Pourquoi Gaz Métro propose-t-elle que les coûts de la rubrique *ingénierie* fassent l'objet d'une répartition globale en fonction du nombre relatif de clients dans tous les cas ? Pour certains projets majeurs par exemple, une allocation directe des coûts ne devrait-elle pas être considérée ?
- 6.1.1** Quel est le lien de causalité entre des cas tels que des projets majeurs ou des ajouts de capacité associés spécifiquement aux besoins d'un client et une allocation globale basée sur le nombre relatif de clients (facteur FB08) ?
- 6.2** À l'intérieur de la rubrique *crédit et recouvrement*, dans quelles proportions les salaires et dépenses relatives aux activités de suivi et d'évaluation de la position financière des clients et de leur crédit sont-ils répartis entre les VGE et les clients PMD ?

- 6.2.1** Comment Gaz Métro s'assure-t-elle de respecter le principe de causalité des coûts lors de l'allocation entre les tarifs et paliers tarifaires de ces salaires et dépenses ?
- 6.3** Pour ce qui concerne la rubrique *mauvaises créances*, la proposition de Gaz Métro d'allouer directement les montants non recouverts par catégorie tarifaire n'aurait-elle pas pour effet de créer un risque asymétrique entre, d'une part, les catégories tarifaires composées de milliers de clients dont les mauvaises créances sont très peu susceptibles de devoir être récupérées auprès des autres clients et, d'autre part, les catégories tarifaires ne comptant que quelques clients dont les mauvaises créances pourraient devoir être récupérées auprès des clients d'autres catégories tarifaires ?
- Comment Gaz Métro propose-t-elle de récupérer les montants dans une telle éventualité?
- Veuillez élaborer sur la question de l'asymétrie du risque résultant de cette proposition d'allocation.
- 6.4** Veuillez produire une version révisée du Tableau 25 présentant la répartition des dépenses d'exploitation (budget 2012-2013) selon la méthode d'allocation actuelle et la méthode d'allocation proposée, distinctement, pour chacun des paliers du tarif D₁.

BUDGET D'EXPLOITATION DU PGEÉ INCLUANT AUTRES ACTIVITÉS, ÉTUDES, CONSULTATION ET ADMINISTRATION

Référence(s)

- i) R-3867-2013 phase 1, B-0016, GM-2 doc 1, section 8.2.3, pages 83 et 84.

Préambule

- i) Gaz Métro alloue présentement les budgets d'exploitation du PGEÉ entre les tarifs, les paliers et les sous-paliers en fonction des volumes de distribution et des revenus totaux relatifs dans une proportion de 50 % - 50 %.

Gaz Métro propose d'allouer dorénavant ces coûts en fonction du poids relatif des charges de travail associées aux différents programmes, établi par l'équipe du PGEÉ selon une échelle de 1 à 5, et d'allouer conséquemment les coûts ainsi « calibrés » entre les catégories tarifaires auxquelles sont destinés les programmes.

Demande(s)

- 7.1** Veuillez expliquer comment Gaz Métro s'assurera qu'une estimation *a priori* des efforts requis pour les activités du PGEÉ, établie sommairement au moyen d'une échelle approximative, se traduise par une allocation des coûts entre les catégories tarifaires qui corresponde à la valeur des heures de travail et des dépenses réellement engagées pour l'un et l'autre des différents programmes.

- 7.2** Veuillez indiquer comment Gaz Métro prévoit comptabiliser et disposer des écarts entre la répartition prévue des budgets d'exploitation du PGEÉ établis selon ces modalités et les dépenses réellement encourues pour ses différents programmes en cours d'année.
- 7.3** Veuillez démontrer comment, en pratique, le mode d'allocation proposé permet de respecter le principe d'allocation des coûts.
- 7.3.1** Veuillez indiquer quelle autre méthode d'allocation des budgets d'exploitation du PGEÉ serait susceptible de satisfaire cet objectif.